

MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA COVID-19

PROCÉDURE DE TIRAGE AU SORT POUR L'ATTRIBUTION DES LACS DE PÊCHE

Pour assurer un environnement sécuritaire pour la clientèle et nos employés, nous vous demandons de suivre ces recommandations.

Procédure :

- Vous pourrez prendre connaissance des lacs ouverts sur le tableau extérieur situé à votre secteur d'hébergement;
- À partir du tableau des lacs ouverts, complétez la fiche de préférences de lacs ci-jointe;
 - Des fiches seront également disponibles à votre secteur d'hébergement;
- Sur place, suivez les indications de remise de la fiche au gardien;
- Le tirage au sort sera réalisé à chaque jour devant 2 témoins de 2 chalets différents à l'endroit habituel de votre secteur d'hébergement;
 - Vous pourrez vous porter volontaire pour être témoin auprès de votre gardien;
- Une fois le tirage réalisé, le gardien émettra les droits d'accès en fonction de votre rang gagnant et de votre fiche de préférences de lacs;
- Vous pourrez récupérer votre droit d'accès à l'endroit désigné.

Merci!

